



Bulletin d'adhésion

adhérer à l'ADES du Rhône ...

c'est soutenir un projet associatif

de développement de l'éducation pour la santé

- qui prend prioritairement en compte la question des inégalités de santé,
- qui affirme sa volonté de rendre les publics acteurs des démarches de prévention,
- qui veille à un accès à la prévention géographiquement équitable,
- qui participe à des démarches de recherche, d'innovation et de communication.

c'est bénéficier des services

proposés par l'association :

- participation aux assemblées générales, possibilité d'être élu ou de prendre part aux décisions de l'association,
- conseil et aide à la mise en oeuvre de vos projets de prévention,
- accès illimité à nos documents de diffusion (tracts, brochures, affiches) et à notre pédagogothèque,
- inscription à la lettre électronique.

Conditions d'utilisation de la pédagogothèque

1. CONDITIONS D'EMPRUNTS

Une cotisation annuelle à l'association est demandée pour chaque établissement ou particulier (voir bulletin d'adhésion en fin de catalogue). La carte d'adhésion est à présenter pour chaque emprunt.

2. DUREE DES PRETS

Les DVD, mallettes pédagogiques, CD Roms, jeux sont prêtés pour une période d'une semaine. Les expositions sont prêtées pour une période de 15 jours.

Attention : afin de permettre à chacun de pouvoir emprunter des documents aux dates retenues, tout retard sera pénalisé (1 € par jour de retard). Au-delà de deux retards dans l'année, une interdiction de prêt provisoire puis définitive sera prononcée.

3. MODALITES DES EMPRUNTS

- Prévoir la date précise du jour de l'emprunt (les réservations peuvent être faites par téléphone).
- Si le document n'est pas retiré à la date de réservation il sera automatiquement reproposé au prêt
- **Pour tout retrait de documents, vous devez IMPERATIVEMENT être muni(e) de l'original de la carte d'adhérent (la présentation de la photocopie sera refusée).**
- En cas de détérioration, il sera facturé à l'emprunteur du document le coût de remplacement du matériel.
- Les documents que vous empruntez ne peuvent en aucun cas être copiés, ni prêtés à un tiers.

NOM-Prénom :

Signature

(précédée de la mention "Lu et approuvé")



ADHESION annuelle de soutien au projet associatif de l'ADES du Rhône

- Emprunt illimité pendant un an de documents pédagogiques du pôle ressources
- Accompagnement méthodologique de vos projet tout au long de l'année
- Accès privilégié aux formations (priorité d'inscription et tarifs préférentiels)
- Inscription à la newsletter de l'ADES du Rhône et à la newsletter régionale de la FRAES

ADHESION n°1 réservée aux PARTICULIERS

Pour les étudiants, chômeurs, retraités (sur présentation de justificatif)

- 20 €
 15 €

ADHESION n°2 réservée aux INSTITUTIONS

Adhésion de soutien au projet associatif de l'ADES du Rhône

- 70 €

Carte(s) supplémentaire(s) (5 cartes maximum par structure - 1 € l'unité)

TOTAL : €

NOM du **responsable** :

NOM de l'**utilisateur** :

Structure :

Adresse :

Tél. Fax.

Mail

Date :

*Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à l'ADES du Rhône
71 quai Jules Courmont, 69002 Lyon*

Pour les personnes qui ne souhaitent pas adhérer à l'association mais seulement cotiser au pôle ressources :

COTISATION n°1 AU POLE RESSOURCES réservée aux PARTICULIERS

Accès illimité à notre pédagoghèque (vidéos, CD, expos ...) pendant un an

Pour les étudiants, chômeurs, retraités (sur présentation de justificatif)

- 15 €
 10 €

COTISATION n°2 AU POLE RESSOURCES réservée aux INSTITUTIONS

Accès illimité à notre pédagoghèque (vidéos, CD, expos ...) pendant un an

- 65 €

Carte(s) supplémentaire(s) (5 cartes maximum par structure - 1 € l'unité)

TOTAL : €